



## **Assemblée communale no 7 de la commune de Bas-Intyamont**

**du 14 mai 2019 de 20.00 h. à 21.35 h.  
à la salle communale, ancienne école de Villars-sous-Mont**

---

**Présidence :** Monsieur Claudio Derada, Syndic

**Convocations :** Feuille officielle du canton de Fribourg  
no 18 du 3 mai 2019  
Affichage aux piliers publics  
Chroniques de Bas-Intyamont no 104  
Convocation à tous les ménages

**Electeurs inscrits :** **1053**

**Citoyens présents :** **39 citoyens actifs à l'ouverture de la séance –  
2 auditeurs**

**Scrutateurs :** M. André Dey et M. Félix Doutaz

**Preneur du PV:** Mme Erika Dupont Secrétaire communale

---

**M. le Syndic** ouvre cette 7ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier et M. Sandy Bapst, personnel de l'administration, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il informe aussi que deux personnes sont présentes, sans droit de vote, en qualité d'auditrices.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

**M. le Syndic** excuse M. Edgar Eggen Conseiller communal, qui est malade. Il lui souhaite bon rétablissement.

**M. le Syndic** donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2018 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2018 (ils ne seront pas lus)
  - 2.1 de fonctionnement
  - 2.2 des investissements :
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière – approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Crédit d'investissement – étude pour un bâtiment d'édilité à Enney
5. Crédit d'investissement – collecteur d'eaux usées – secteur sous-gare à Enney
6. Crédit d'investissement – assainissement du site « Le Dime » à Enney
7. Crédit d'investissement – assainissement du site « Tsorochemon » à Estavannens
8. Désignation de l'organe de révision – préavis de la Commission financière et vote
9. Règlement sur les soins dentaires – adoption
10. Election d'un membre à la commission d'urbanisme et d'énergie
11. Vente d'une surface de terrain en zone village – Enney
12. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)

**M. le Syndic** indique encore que le point 11 – vente d'une surface de terrain en zone village à Enney – est retiré ; en effet, l'acquéreur s'est désisté.

### **1. Lecture du procès-verbal no 4 de l'assemblée du 27 novembre 2018**

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 27 novembre 2018 sont priées de le faire en levant leur bulletin. »

Résultat :                                      39 oui                                      0 non                                      0 abstention

## **2. Comptes 2018**

### **2.2.1 Compte de fonctionnement**

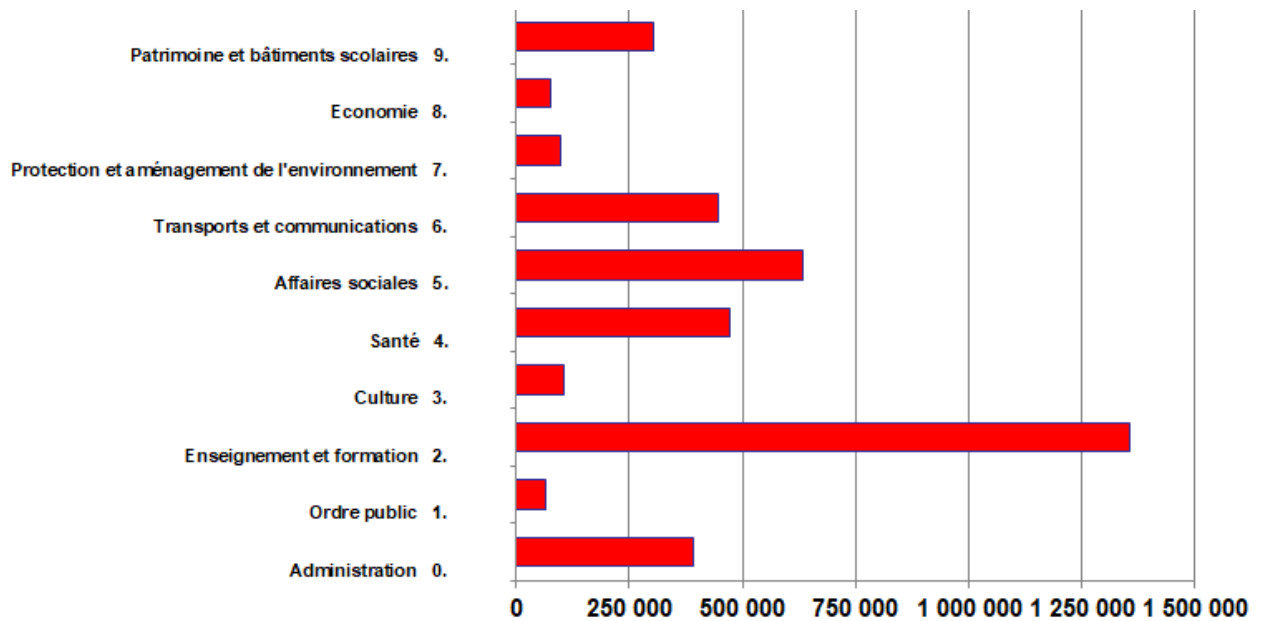
**Mme Carole Pasquier** rappelle les totaux du compte de fonctionnement, soit

Au total des charges	CHF	7'823'988.26
Au total des recettes	CHF	7'851'108.78
Bénéfice	CHF	27'120.52

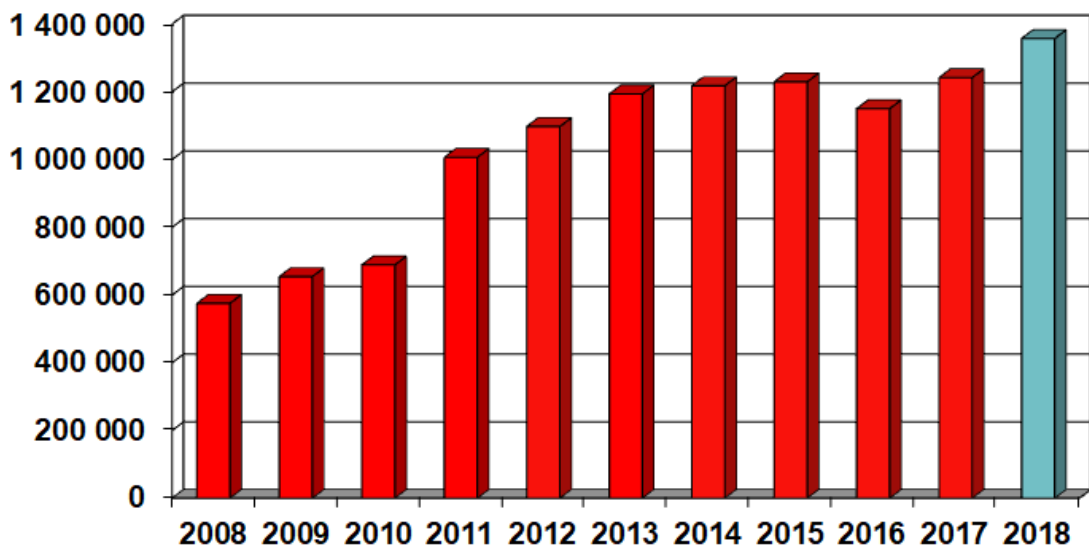
Le bénéfice indiqué est le résultat après amortissements supplémentaires et réserves.

Elle détaille le fonctionnement du ménage communal par la projection de graphiques :

**Répartition des charges par dicastère après déduction des produits**



**Enseignement et formation – charges liées**

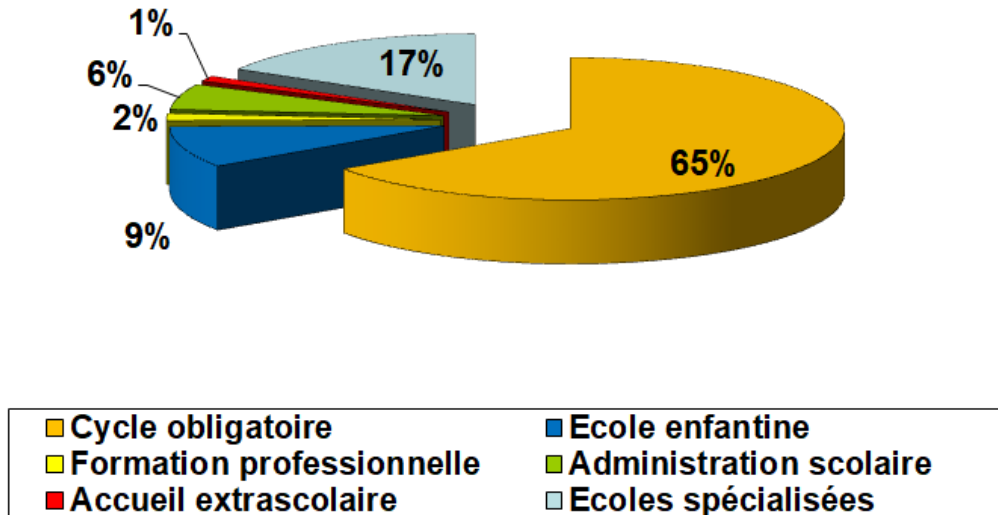


+ Fr. 115'132.00 (+ 9.27 %) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 11'074.00 (+ 0.82 %) par rapport au budget 2018

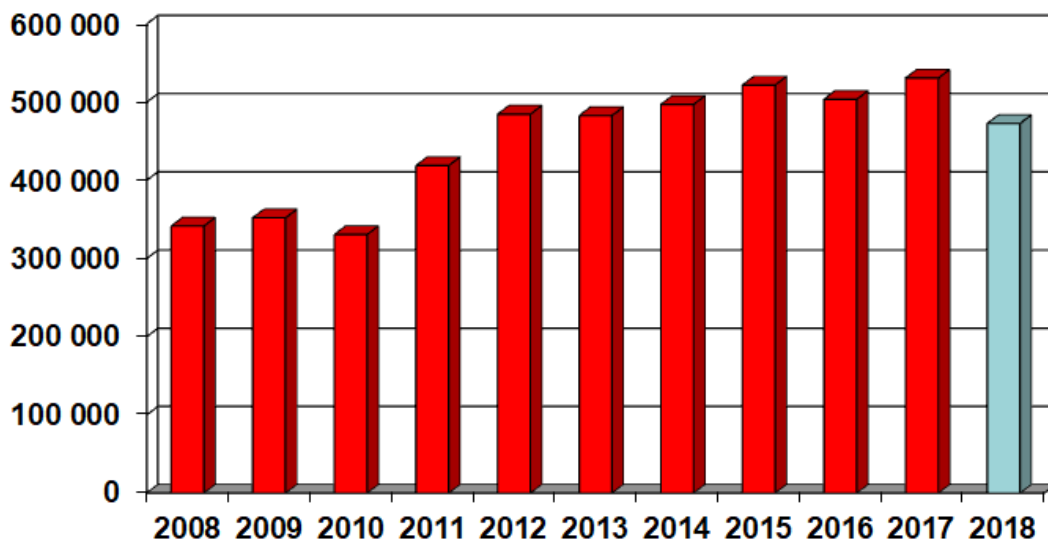
**Mme Carole Pasquier** indique que l'année précédente, seule une partie des frais du CO de Riaz et une partie des transports scolaires étaient imputés. Pour 2019, ces charges seront comptées sur toute l'année.

**Enseignement et formation**

**Répartition des charges de l'enseignement et formation :**

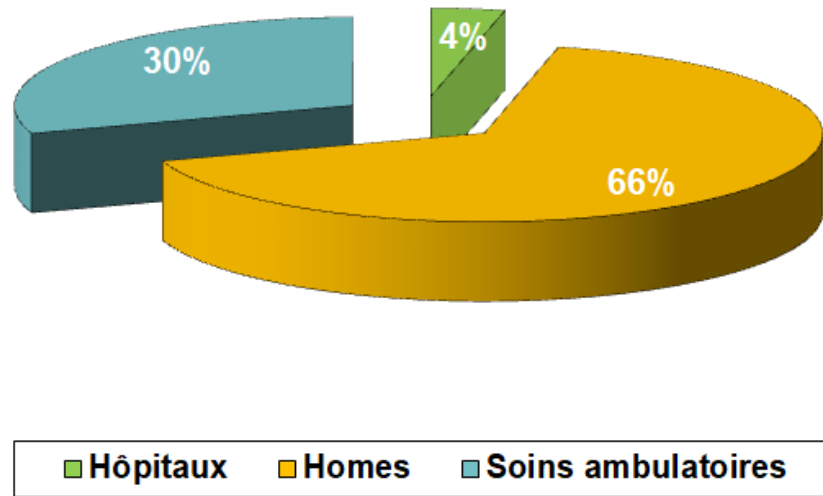


**Santé**



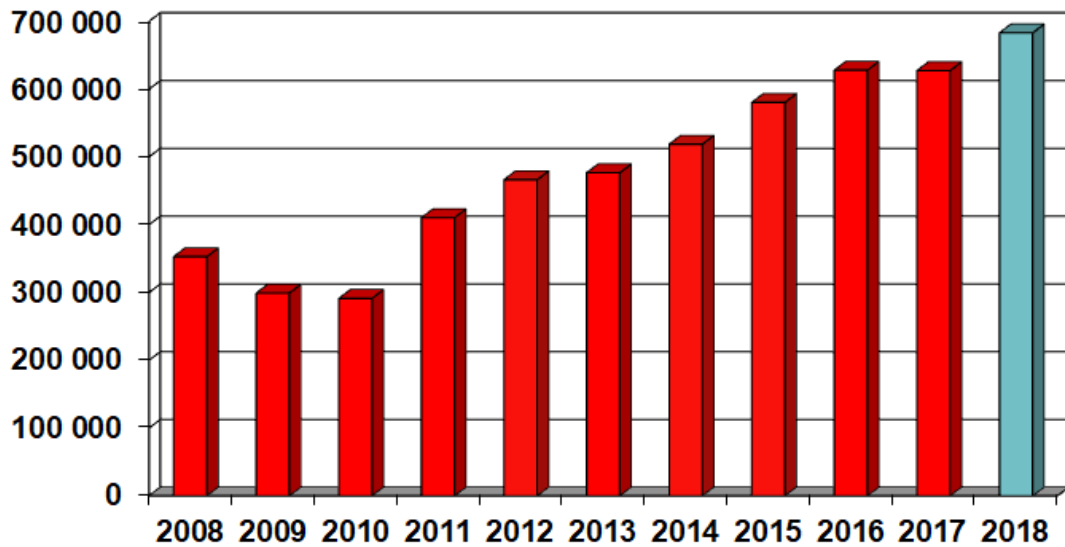
- Fr. 58'206.00 (- 11 %) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 13'103.00 (+ 2.85%) par rapport au budget 2018

**Répartition des charges de la santé :**



Les frais liés aux Homes sont maintenant répartis dans un pot commun au niveau du district. Cette nouvelle répartition des charges est en faveur de la commune de Bas-Intyamon.

**Affaires sociales et tutelles**

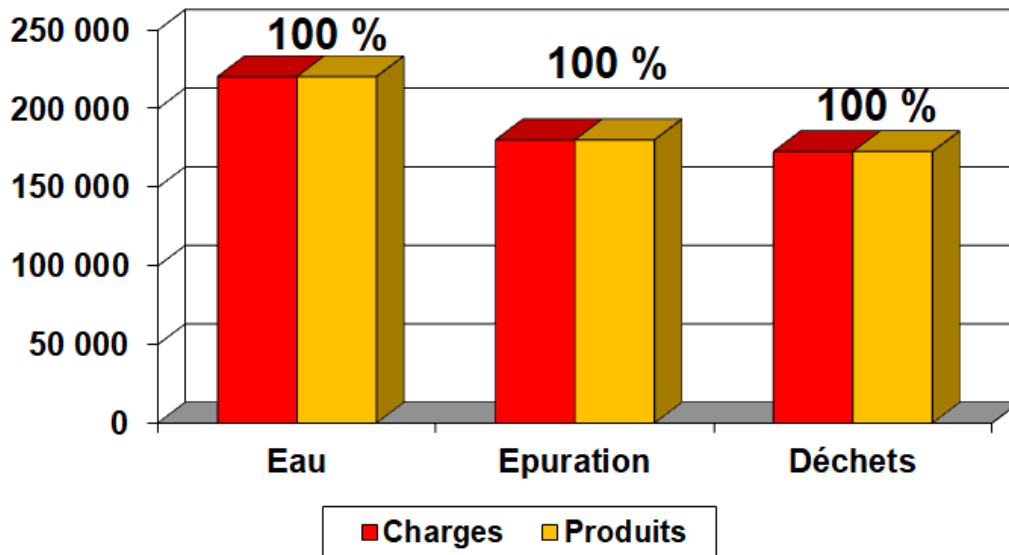


+ Fr. 55'688.00 (+ 8.88 %) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 49'867.00 (+ 7.88 %) par rapport au budget 2018

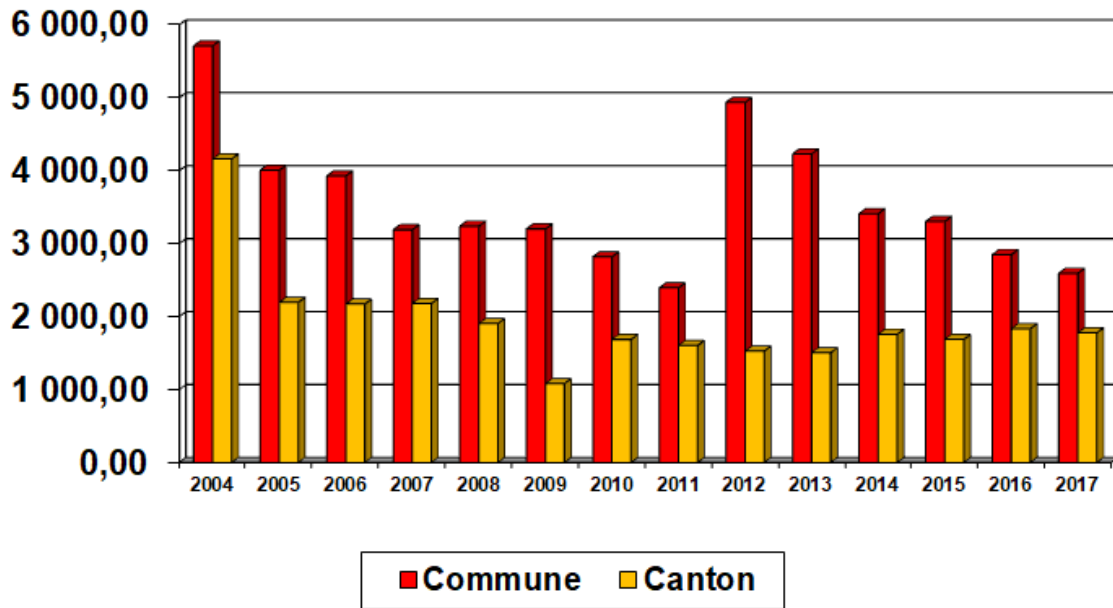
**Evolution des charges liées**

	Comptes 2018	Budget 2018		Comptes 2017	
<b>Cantoniales</b>	1'455'629.45	+ 38'783.45	+ 2.73%	+ 85'270.45	+ 6.22%
<b>Régionales</b>	1'427'302.01	+ 130'684.00	+ 10.08%	- 83'846.62	- 5.54%
<b>Autres contributions</b>	147'437.22	+ 6'143.22	+ 4.35%	- 67'163.14	- 31.29%
<b>Totaux</b>		<b>+ 175'610.67</b>		<b>- 65'739.31</b>	

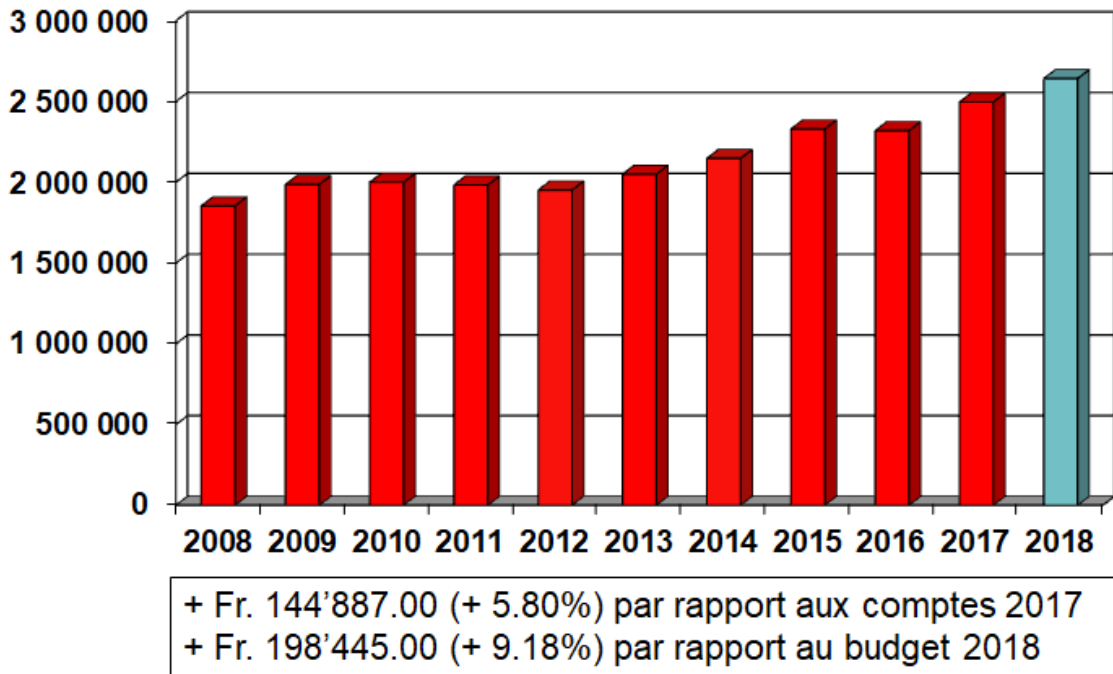
**Environnement**



**Endettement par habitant**



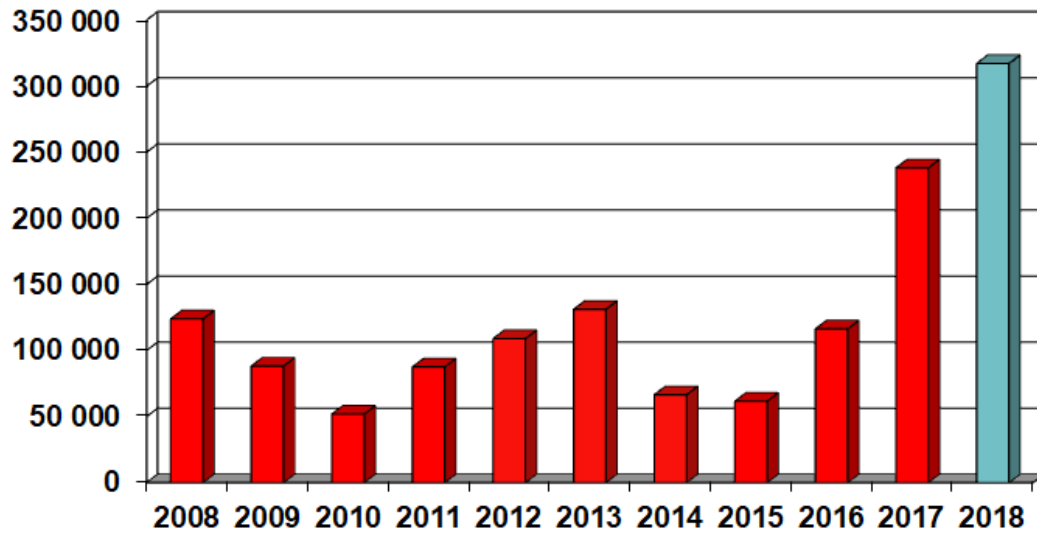
**Impôts ordinaires – personnes physiques**



Mme Carole Pasquier précise que le revenu de l'impôt des personnes physiques suit la courbe de progression de la population.



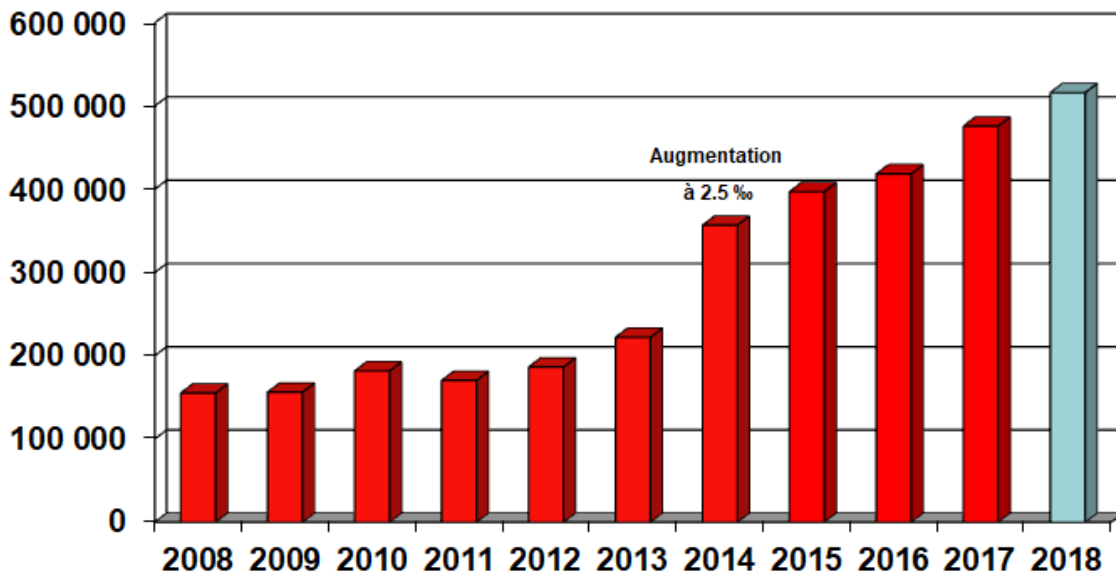
**Impôts ordinaires – personnes morales**



+ Fr. 78'882.00 (+ 33.11 %) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 135'903.00 (+ 75%) par rapport au budget 2018

Les entreprises installées dans la zone d'activité sont maintenant imposées.

**Contribution immobilière**



+ Fr. 40'163.00 (+ 8.44 %) par rapport aux comptes 2017  
 + Fr. 61'092.00 (+ 13.43%) par rapport au budget 2018

## 2 Compte des investissements

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public			225'048.00	90'019.00		
2 Enseignement et formation	74'938.75		60'000.00	10'500.00		
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	335'618.30	227'776.60	440'098.00	307'456.00	224'046.85	
7 Protection et aménagement environnement	102'081.20	91'243.10	304'700.00	82'128.00	144'907.85	72'015.70
8 Economie					152'847.00	
9 Finances et impôts	797'285.96	361'241.60	2'648'563.00	39'690.00	79'505.75	81'708.00
<b>Totaux investissements</b>	<b>1'309'924.21</b>	<b>680'261.30</b>	<b>3'678'409.00</b>	<b>529'793.00</b>	<b>601'307.45</b>	<b>153'723.70</b>
<b>Excédents de charges/produits</b>		<b>629'662.91</b>		<b>3'148'616.00</b>		<b>447'583.75</b>

### 3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

Par la voix de son Président **M. Jean-Marc Wicki**, la Commission financière donne lecture du détail du rapport de la fiduciaire BDO.

**M. Jean-Marc Wicki** donne ensuite lecture du rapport de la Commission financière sur les comptes 2018. Il s'exprime ainsi : « la Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 6 mai 2019 pour la lecture des comptes 2018. Des compléments d'information et des explications supplémentaires ont été fournies, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissement.

Selon les documents remis par la fiduciaire BDO à Fribourg, la Commission financière informe qu'à ce jour les comptes de fonctionnement et des investissements présentés sont conforme aux normes de la loi sur le financement des communes.

La Commission financière atteste que les comptes ont été vérifiés selon les exigences légales et elle approuve le rapport de l'organe de révision établi par BDO. La Commission financière a également pris connaissance des remarques et observations.

La Commission remercie le Conseil communal, ainsi que la Caissière Mme Carole Pasquier, d'avoir apporté l'attention nécessaire à ces comptes et écritures.

La Commission financière donne ainsi un préavis favorable et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le bilan au 31.12.2018 et d'en donner décharge aux organes responsables. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :  
« Celles et ceux qui approuvent les comptes 2018 de fonctionnement et d'investissement le font en levant leur bulletin »

Résultat :                                      33 oui                                      0 non                                      0 abstention

\*le Conseil communal ne vote pas les comptes.

**M. le Syndic** remercie Mme Carole Pasquier Caissière pour son travail.

#### **4. Crédit pour l'étude d'un bâtiment édilitaire à Enney**

**M. Olivier Pharisa** explique que le Conseil communal désire se pencher sur l'étude d'un bâtiment édilitaire à Enney, sur le site de l'ancien terrain de foot.

Il explique que les locaux actuels sont vétustes, qu'ils ne respectent plus les normes de sécurité. Les collaborateurs n'ont plus les moyens de travailler de manière efficace.

Les véhicules et machines sont disséminés dans les 3 villages et il manque ainsi de place pour l'entretien et le stockage des machines.

but : financer une étude pour la réalisation d'un bâtiment édilitaire à Enney  
montant CHF 50'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités de la caisse

Rapport de la Commission financière :

**M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 50'000.00 pour l'étude d'un bâtiment édilitaire à Enney. Les détails de la charge financière ont été présentés à la Commission financière qui donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

**M. le Syndic** ouvre la discussion :

**M. Félix Doutaz** s'interroge sur l'opportunité de réaliser un tel bâtiment, tenant compte du projet de fusion des communes de toute la Gruyère. Il se demande si un tel investissement en vaut vraiment la peine.

**M. Olivier Pharisa** explique qu'il siège au comité de l'ARG. Il explique que des groupes de travail ont été formés en vue d'étudier la faisabilité de la fusion. La vision est de décentraliser les services dans les régions. Il faudra y stationner des véhicules et machines, matériels divers.

Cette fusion va prendre encore du temps, car le processus est long.

**M. le Syndic** précise que le Conseil communal estime que cela devient urgent. Les employés travaillent dans des conditions misérables.

**M. Laurent Grangier** suggère d'acquérir plutôt les locaux Sudan SA, car ceux-ci sont vides et inexploités. Il relève que le silo à sel est installé à la déchetterie.

**M. Olivier Pharisa** explique que la discussion avec l'entreprise Sudan SA est compliquée. Le site de l'ancien terrain de foot est propriété de la commune. Le projet prévoira naturellement le rapatriement du silo à sel et peut-être même l'aménagement de la déchetterie.

**M. Laurent Grangier** relève que nous ne faisons rien pour la jeunesse. La société n'aura plus de place pour ses activités.

Il insiste pour faire valoir un droit de préemption sur la propriété Sudan SA.

**M. Olivier Pharisa** répond que la commune n'a aucun droit de préemption sur les propriétés privées, et sur la propriété Sudan. Il explique que, dans la mesure du possible, il sera prévu un emplacement pour que la société de jeunesse puisse venir construire son char.

**M. Martial Grandjean** abonde en expliquant que les locaux Sudan SA sont très vétustes et plus aux normes non plus.

**M. Claude Geinoz** soutient le projet de la commune en expliquant que c'est une nécessité absolue pour nos employés.

La parole n'étant plus demandée sur ce sujet, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 50'000.00 pour l'étude d'un bâtiment édilitaire de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	39 oui	0 non	0 abstention
------------	--------	-------	--------------

## **5. Crédit d'investissement pour un collecteur EU – secteur sous-gare à Enney**

**M. Eric Barras** présente le but de la dépense :

- réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées entre la place de la Gare à Enney et le collecteur AICG le long de la Sarine
- cette réalisation figure au PGEE comme mesure prioritaire « Enn-M2 »
- ce collecteur permettra de raccorder le village et les quartiers surplombants au collecteur AICG sans transiter par les Auges, secteur où le collecteur communal est encore en unitaire
- les travaux seront partiellement réalisés en coordination avec les TPF dans le cadre de l'aménagement de la place de la Gare
- plusieurs habitations du secteur Montavau sont en cours de rénovation et elles seront raccordées à ce nouveau collecteur
- Le montant de l'étude de l'avant-projet de cette réalisation est inclus dans la demande de crédit.

but : financer l'étude et la réalisation d'un collecteur EU secteur sous-gare Enney montant CHF 180'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités de la caisse ; des réserves seront dissoutes.

**M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 180'000.00 pour l'étude et réalisation d'un collecteur EU secteur sous-gare à Enney. Les détails de la charge financière ont été présentés à la Commission financière qui donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

**M. le Syndic** ouvre la discussion :

**M. Roland Kaeser** a été abordé par M. Nicolas Gremaud, pour la reprise du collecteur diamètre 200. Le passage sous la route « chemin du Camping » a déjà été réalisé.

**M. Eric Barras** explique que la commune a contacté les 3 propriétaires pour leur présenter le projet. M. Nicolas Gremaud a très généreusement proposé d'utiliser le tuyau existant. Or, la commune ne peut pas reprendre ce canal car son diamètre est trop faible.

**M. Roland Kaeser** relève que la commune pourrait utiliser ce canal pour passer sous la route communale toute neuve.

**M. Eric Barras** explique qu'il y a 3 difficultés dans ce projet :

1. le passage sous les rails de chemin de fer : la commune va profiter des travaux que les TPF vont réaliser sur le site de la gare pour passer à travers la ligne
2. la traversée de la route communale, laquelle se trouve sur un important remblai
3. au bout de la zone se trouve un secteur de protection hydrique, soit l'extrémité du secteur de protection de la nappe. Le canton pourrait exiger la réalisation d'une conduite sécurisée, avec double paroi, pour parer aux éventuelles fuites dudit collecteur.

**M. Roland Kaeser** précise que le collecteur AICG a un diamètre de 300 mm. Il s'étonne du fait que nous devions réaliser un collecteur diamètre 250 pour récupérer quelques habitations. Il pense que ce collecteur diamètre 200 mm doit suffire.

**M. Eric Barras** indique que c'est le bureau d'Ingénieurs qui a calculé le diamètre. Ces calculs prennent en compte l'altitude, la pente, la longueur, et la vitesse d'écoulement.

**M. Roland Kaeser** comprend mal le diamètre de 250 mm prévu pour ce collecteur, en regard du diamètre du collecteur AICG qui rallie plusieurs villages de la vallée.

**Mme Anne-Françoise Moret** demande alors si la propriété de son frère, M. Nicolas Gremaud, doit obligatoirement être raccordée.

**M. Eric Barras** indique que oui. Il explique que, pour ne pas freiner les travaux aux maisons en rénovation ou construction, la commune débutera la réalisation de cette conduite par le bas, soit du collecteur AICG, vers le village.

**M. Laurent Grangier** demande si les eaux claires seront séparées des eaux usées. Il demande où iront les eaux claires.

**M. Eric Barras** lui explique que les eaux claires sont obligatoirement séparées des eaux usées maintenant. Les eaux claires seront orientées dans le ruisseau.

Il complète en présentant le fait que, lors de chaque travaux routiers, la commune profite de séparer les eaux claires et les eaux usées.

Sur l'ensemble des communes membres, la commune de Bas-Intyamou fait office de bonne élève. La grande majorité des EC et EU sont séparées.

**M. Jean-Joseph Thédy** indique qu'en 1985, le système unitaire était imposé par le canton. C'est la STEP qui souhaitait que les eaux claires lui soient acheminées. Pourtant, le village d'Enney est bien constitué car un ruisseau chemine au milieu. Dans le quartier du Djymo, il se remémore que le tuyau a un diamètre de 110 cm, en ciment.

**M. Eric Barras** confirme ceci. Il précise que les normes changent et évoluent dans le temps.

La parole n'étant plus demandée sur ce sujet, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit de ~~CHF 50'000.00 pour l'étude d'un bâtiment édilitaire~~ CHF 180'000.00 pour la réalisation d'un collecteur EU au secteur sous gare à Enney de lever leur bulletin.

Résultat :                                37 oui                                1 non                                1 abstention

## **6. Crédit d'investissement – assainissement « Le Dime » - Enney**

**M. Olivier Pharisa** donne connaissance de l'obligation de la commune de réaliser des mesures de contrôle du terrain de l'ancienne décharge « Le Dime » à Enney. Le Service de l'environnement a formulé cette obligation par courrier ; il s'agit de procéder à des sondages et pose de points de mesures sur le terrain.

Le coût des travaux est estimé à CHF 53'576.00 et pour l'instant le canton n'a pas décidé d'une subvention, car des matériaux semblent avoir été mis en décharge après une certaine échéance. Si subvention il y a, elle sera au maximum de 70 %.

but : financer une étude et des investigations sur le site « Le Dime » à Enney  
montant CHF 53'576.00

Cet investissement sera financé par les liquidités de la caisse.

**M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 53'576.00 pour l'investigation de l'assainissement du site « Le Dime » à Enney. Les détails de la charge financière ont été présentés à la Commission financière qui donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

**M. le Syndic** ouvre la discussion :

**M. Roland Kaeser** informe que le site de l'ancien terrain de foot est aussi une ancienne décharge.

**M. Olivier Pharisa** indique que des sondages sont prévus dans l'étude.

La parole n'étant plus demandée sur ce sujet, **M. le Syndic** à celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 53'576.00 pour les investigations sur le site « Le Dime » à Enney le font en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

## **7. Crédit d'investissement – assainissement « Tsorochemon » - Estavannens**

**M. Olivier Pharisa** donne connaissance de l'obligation de la commune de réaliser des mesures de contrôle du terrain de l'ancienne décharge « Tsorochemon » à Estavannens. Le Service de l'environnement a formulé cette obligation par courrier ; il s'agit de procéder à des sondages et pose de points de mesures sur le terrain.

Le coût des travaux est estimé à CHF 84'949.00 et les subventions sont prévues à 70 %, soit CHF 59'464.30, pour un montant net à charge de la commune de CHF 25'484.70.

but : financer une étude et des investigations sur le site « Tsorochemon » à Estavannens

montant	CHF	84'949.00
subventions	CHF	59'464.30
Montant net	CHF	24'484.70

Cet investissement sera financé par les liquidités de la caisse

**M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 24'484.70 pour l'investigation de l'assainissement du site « Tsorochemon » à Estavannens. Les détails de la charge financière ont été présentés à la Commission financière qui donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

**M. le Syndic** ouvre la discussion :

**M. Richard Baudevin** demande s'il s'agit juste de sondages et pas de travaux d'assainissement.

**M. Olivier Pharisa** répond que oui, il s'agit d'investigations.

**M. Marc Jaquet** souhaite savoir si des travaux seront rendus obligatoires, ils seront également subventionnés.

**M. Olivier Pharisa** répond que oui.

La parole n'étant plus demandée sur ce sujet, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 24'484.70 pour les investigations sur le site « Tsochomon » à Estavannens de lever leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

## **8. Organe de révision**

**M. Jean-Marc Wicki** s'exprime ainsi :

La durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder 6 ans consécutifs et donc la fiduciaire BDO SA est arrivée au terme de ses 2 mandats.

Selon l'article 97c, la Commission financière a l'attribution d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'attention de l'Assemblée communale et les personnes présentes ce soir à cette assemblée désignent l'organe de révision sur la proposition de ladite commission.

Nous avons donc étudié avec beaucoup de précautions et d'attention les dossiers d'offres qui sont parvenus au Conseil communal et après mûres réflexions, notre choix s'est porté assez rapidement sur la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle. Leur offre était la plus complète avec des tarifs clairs et leur proposition la plus concurrentielle par rapport aux autres fiduciaires. De plus, elle a une grande expérience de la gestion des communes.

La Commission financière propose et recommande donc à l'Assemblée communale d'approuver son choix, pour la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle, pour les années comptables 2019, 2020 et 2021.

La parole n'étant plus demandée sur ce sujet, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent de confier le mandat de révision des comptes communaux 2019, 2020 et 2021 à la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle, de lever leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention



## 9. Règlement sur les soins dentaires

**Mme Anne-Marie Seydoux** explique que, en raison de la nouvelle législation sur la médecine dentaire scolaire, le Conseil communal a dû réviser le règlement sur les soins dentaires.

Il s'agit notamment d'adapter la terminologie utilisée, par exemple les traitements conservateurs sont maintenant désignés par « contrôles », les soins orthodontiques par « traitements dentaires ».

Le barème des subventions a été mis au goût du jour.

**Mme Anne-Marie Seydoux** précise que les soins dentaires sont subventionnés par la commune, tant ceux pratiqués par la clinique dentaire scolaire que par un dentiste privé. Il y a lieu de présenter le décompte de la caisse-maladie et la commune rend une décision sur le solde à charge de la famille.

La parole n'étant pas demandée sur ce sujet, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui adoptent le règlement sur les soins dentaires de lever leur bulletin.

Résultat :    39 oui    0 non    0 abstention

## 10. Commission d'urbanisme

**M. Olivier Pharisa** informe que M. Manuel Francey a présenté sa démission de ladite commission en raison de son déménagement.

Pour le remplacer, il présente la candidature de M. Christophe Caille, qui est excusé ce soir.

M. Christophe Caille habite à Estavannens, il travaille pour la société Gesa SA, au secteur Ingénierie.

**M. le Syndic** demande s'il y a d'autres candidats ?

Ceci n'étant pas le cas, **M. le Syndic** remercie M. Manuel Francey pour son travail durant ces années.

Il remercie également M. Christophe Caille pour son implication dans les questions d'aménagement du territoire et de l'énergie.

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent la nomination de M. Christophe Caille à la Commission d'urbanisme et d'énergie de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :    39 oui    0 non    0 abstention

## **11. Vente de terrain**

**M. le Syndic** rappelle que ce point a été retiré.

## **12. Divers**

**M. Olivier Pharisa** donne les informations suivantes en relation avec l'Auberge de la Couronne à Enney.

- La date de l'ouverture est fixée au 13 septembre 2019
- Des portes ouvertes auront lieu le 7 septembre 2019
- L'établissement a été loué à un couple de restaurateurs, M. et Mme Faverjon. Il s'agit d'une jeune famille, avec 3 enfants. Ils viennent de Haute-Loire. C'est madame qui est aux fourneaux et monsieur qui se charge du service.
- Ils ont déjà loué un appartement à Enney.

**M. Eric Barras** est allé visiter leur établissement et il en est revenu très satisfait.

**M. Claudio Derada** précise que ces personnes ont fait très forte impression au Conseil communal. Ils sont intéressés par la cuisine régionale et le Conseil communal espère qu'ils garderont l'esprit du café du village.

**M. Fernand Geinoz** intervient au sujet de l'ancienne maison « Tolksdorf », Route de la Sarine 1 à Enney. Cette vieille bâtisse est à vendre et il demande si la commune pourrait s'y intéresser pour créer des places de stationnement.

**M. Charles Rime** explique que le Conseil communal a soumis une demande d'avis aux services :

- de la mobilité (Smo)
- des biens culturels (SBC)
- constructions (SECA)

Seul l'avis du SECA est revenu négatif. En regard du règlement communal d'urbanisme, ledit service estime qu'il faut conserver le tissu bâti.

**M. le Syndic** précise que ce préavis négatif a freiné la démarche du Conseil communal.

**M. Jean-Joseph Thédy** relate l'accident survenu en 1962, où une maison avait été éventrée par un camion. Elle a été achetée par la commune et démolie.

**M. Fernand Geinoz** cite également le cas de la cour d'école, où l'ancienne bâtisse a été démolie pour faire place à l'actuelle cour.

**M. Charles Rime** indique que le SECA refuse la démolition, sans reconstruction.

**Mme Françoise Donzallaz** s'inquiète de l'augmentation de la population et du nombre d'élèves qui vont faire leur rentrée scolaire. Les locaux manquent sérieusement.

**Mme Anne-Marie Seydoux** indique que le Conseil communal suit le dossier et argumente ainsi :

- Les communes sont en suspens pour un éventuel regroupement avec le Haut-Intyamou. Le dossier piétine.
- La projection des habitants indique que nous pourrions compter 100 habitants de plus les prochaines années. Pour cette année, il y a beaucoup de jeunes enfants qui vont débiter leur scolarité. Il s'agit d'un pic.
- Pour l'école enfantine, il y a 83 enfants prévus. Les classes comptent un maximum de 23 élèves. D'où la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire. La salle de classe enfantine doit, selon la loi, avoir une surface de 92 m<sup>2</sup>.
- Le Conseil communal a proposé d'héberger la classe enfantine dans la salle des sociétés à Estavannens. Le Service de l'enseignement s'est positionné négativement car la surface est de 46 m<sup>2</sup>. Un nouveau courrier va partir au service de l'enseignement pour solliciter une vision locale.
- Dans le dernier cas, la salle de classe de ce bâtiment à Villars-sous-Mont, pourrait être mise à disposition du cercle scolaire pour cette classe enfantine.

Les effectifs sont arrêtés au 15 mai ; il est clair qu'une classe devra être ouverte et le Conseil communal espère que cela se fera à Estavannens.

Le Conseil communal attend l'évolution future et il demandera un crédit d'étude pour agrandir le site d'Estavannens.

**Mme Françoise Donzallaz** précise qu'un pic s'est déjà présenté l'an dernier et qu'un pavillon a été installé.

**Mme Marcelle Page** demande si une nouvelle école va être construite à Haut-Intyamou en vue du regroupement.

**M. Claudio Derada** indique que oui, la commune de Haut-Intyamou a un projet. Pour ce qui est du regroupement des cercles scolaires, le dossier est au point mort car chaque cercle a assez de classes.

Il explique que si les communes construisent des salles de classes qui ne sont pas utilisées par l'école, elles ne sont pas subventionnées. A noter qu'une salle coûte environ 1 million.

**Mme Anne-Marie Seydoux** revient sur la situation de l'an dernier où il a fallu trouver un pavillon et l'équiper rapidement pour la rentrée scolaire.

**M. Antonio Gumbau** demande qui paie les transports scolaires et qui les gère ?

**Mme Anne-Marie Seydoux** explique que les communes assument pleinement des coûts des transports scolaires. Pour le cercle scolaire, ce sont les TPF qui sont en charge de cette tâche.

Il incombe à cette société de transport d'investir dans les véhicules, d'avoir du personnel formé à disposition. En cas de problème, elle se charge de faire le lien entre les plaignants et les TPF.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres des commissions qui œuvrent pour la collectivité, au personnel de la commune dans son ensemble.

Il clôt la séance à 21.35 h.

**La Secrétaire :**

**E. Dupont**

**Le Syndic :**

**C. Derada**